

Clauses de la Garantie

Les composants MPI en pierre de synthèse sont garantis durant 5 ans à compter de la date d'expédition (réparation ou remplacement). Cette garantie ne s'applique que sur les défauts de fabrication. Cette garantie s'applique dans la mesure où les produits sont utilisés « en bon père de famille ».

Elle ne couvre pas :

- A - Les dommages qui résultent d'une exposition du matériau à une chaleur excessive (brûlures directes, ...).
- B - Les dégâts causés par l'utilisation d'eau chaude dont la température excède 55°C.
- C - Les problèmes qui résultent d'une installation qui n'est pas exécutée dans les règles de l'art et/ou qui ne respecte pas les instructions de pose que nous prodiguons.
- D - Les dégradations provoquées par une maintenance inadéquate et/ou l'utilisation de produits d'entretien inadaptés. Pour information, notre société diffuse des notices d'entretien qui précisent les consignes à respecter.
- E - Les altérations du matériau dues à une agression physique ou chimique excessive.
Les caractéristiques limites du produit sont définies dans nos fiches techniques.
- F - Tout dégât résultant d'un usage impropre du produit.
- G - Les détériorations consécutives à des chocs occasionnés durant la phase de chantier ou en cours d'utilisation.

La garantie est limitée à 5 ans à partir de la date d'expédition.

Elle ne couvre que les produits en pierre de synthèse.

La garantie couvre les réparations ou le remplacement du produit défectueux par un produit neuf.

Si MPI n'est pas en mesure de réparer ou remplacer le produit, MPI s'engage à rembourser la valeur du produit.

Sauf décision contraire, les frais de dépose / repose ne sont jamais pris en charge par MPI qui se limite à assurer le remplacement de ses produits défectueux.

Pour bénéficier de cette garantie, prenez contact directement avec la société MPI en apportant la preuve du problème rencontré.

